

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

**N° CP-2022-4-12-29**

**N° applicatif 3426**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service des sports

#### **Service consulté**

## **SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU MONDE SPORTIF PROGRAMMATION 2022**

Résumé : Il est proposé à la Commission permanente de voter l'individualisation des aides prévues au Budget Primitif 2022 et d'allouer, selon les dispositifs actuellement en vigueur, diverses subventions de fonctionnement et d'investissement, ainsi que d'approuver le règlement du jeu concours pour les stages de football Léonard SPECHT.

Le montant total des subventions s'élève à 1 547 001 € et se répartit comme suit :

- 693 500 € en faveur des clubs de haut niveau (« excellence » et « passerelles » pour le Bas-Rhin, et « clubs phares » du Haut-Rhin),
- 30 500 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 638 960 € en faveur des comités sportifs alsaciens,
- 119 000 € pour l'octroi d'une aide au fonctionnement de la Maison Départementale des Sports de Strasbourg,
- 28 000 € en faveur du Comité d'athlétisme du Bas-Rhin pour le projet « Boost ta forme »,
- 37 041 € en faveur du District Alsace de Football qui s'installe dans de nouveaux locaux.

La Commission à la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme réunie le 4 mars 2022 a donné un avis favorable à l'ensemble des propositions détaillées ci-après dans le rapport.

Lors du Budget Primitif 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 933 218 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra le travail de fond qu'elle a engagé en 2021 sur la convergence de ses politiques publiques en vue de la définition d'une nouvelle politique sportive.

Dès cette année, plusieurs dispositifs concernant le sport scolaire et le soutien à la pratique des personnes en situation de handicap vont être déployés à l'échelle de l'Alsace. Pour le reste, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliquent dans les mêmes conditions qu'en 2021 : dans le Bas-Rhin, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptée fin 2018 sont mis en œuvre ; dans le Haut-Rhin, les axes d'intervention en faveur des clubs et des comités départementaux sont maintenus, et ce jusqu'à la mise en place de la nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace en 2023.

## **1. Le soutien aux clubs de haut niveau :**

De nombreux clubs alsaciens évoluent au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Il vous est présenté dans ce rapport une première série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 693 500 € en dépenses de fonctionnement en faveur de clubs alsaciens de haut-niveau, éligibles aux dispositifs en vigueur.

### A. Le soutien aux clubs d'excellence sportive contribuant à l'attractivité de l'Alsace :

Plusieurs clubs alsaciens évoluent au premier niveau professionnel. Ils développent des valeurs d'excellence et d'exemplarité qui contribuent à la valorisation du territoire et qui sont source d'inspiration pour de nombreux pratiquants.

De plus, leurs résultats et l'image positive qu'ils véhiculent participent activement à la mise en lumière de l'Alsace tout en favorisant la promotion de la pratique sportive.

L'attractivité de ces clubs se caractérise notamment par : leur capacité à rayonner sur le territoire auprès d'autres clubs, la qualité de leur structuration et la cohérence de leur modèle économique, leur capacité à former des jeunes pour atteindre le haut niveau (centre de formation), l'existence d'un projet de club formalisé à 2 ans minimum, la qualification de leurs encadrants et arbitres, les partenariats médias et économiques, la stratégie de communication, l'affluence du public, leur histoire...

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite apporter son soutien à la pratique d'excellence de ces clubs de très haut niveau par l'octroi d'une subvention de fonctionnement. Celle-ci est destinée à la mise en œuvre d'actions d'intérêt général portées par les clubs éligibles en matière d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale ou de promotion de la pratique sportive notamment à destination des publics cibles de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle se concrétise au travers de la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la Collectivité. Il est précisé que ce soutien peut s'accompagner d'achat de prestations de service.

Pour la saison sportive 2021/2022, le versement d'une subvention concerne les clubs suivants, qui, dans leur discipline, évoluent au plus haut niveau professionnel, mettent en œuvre des actions d'intérêt général tout en contribuant à la promotion de leurs pratiques respectives et au développement d'un encadrement toujours plus qualitatif :

- Le Racing Club de Strasbourg Alsace (Ligue 1 de Football) qui a pérennisé sa place au plus haut niveau depuis plusieurs saisons et jouit d'une popularité très importante. Le club veille notamment à renforcer son lien avec les autres clubs du territoire, à accompagner les pratiques innovantes et à faciliter l'accès au haut niveau. Le Racing Club de Strasbourg Alsace va notamment mobiliser ses moyens pour déployer une action itinérante et fédératrice d'envergure, via sept étapes, pour aller à la rencontre des jeunes licenciés sur l'ensemble du territoire alsacien,
- l'ASPTT Mulhouse Volley (Ligue A féminine) qui a remporté le titre de Champion de France l'an passé lui permettant ainsi de participer à la Ligue des Champions. Ce club contribue notamment au développement de la pratique féminine, à favoriser les échanges avec les collégiens et la découverte du volley-ball par l'organisation de Rencontres Jeunes Sportifs à destination de différents publics : les enfants suivis par le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RÉPPOP) et les enfants en situation de handicap (le Phare, IME par exemple),

La convention avec l'ASPTT Mulhouse Volley prévoit qu'une partie de la subvention (20 000 €) ne soit versée qu'en cas de qualification à la Coupe d'Europe des clubs et l'organisation du parrainage d'un match par la Collectivité européenne d'Alsace au cours de la saison,

- La SAS les Scorpions de Mulhouse (Ligue Magnus de Hockey sur glace) qui se sont maintenus au plus haut niveau. La convention avec la SAS Scorpions de Mulhouse prévoira l'organisation à la patinoire de Mulhouse d'une opération d'animation à destination de jeunes ainsi que le parrainage par la Collectivité européenne d'Alsace de deux matchs de championnat, le tout compris dans la subvention de 60 000 €,
- Le Team Strasbourg – Water-polo (Elite) qui a terminé à la 4<sup>e</sup> place du championnat de France l'an passé lui permettant de participer à nouveau à une Coupe d'Europe cette saison. Ce club développe notamment des actions pour encourager la pratique féminine au sein de toutes les catégories d'âge, pour adapter son accueil à des personnes de plus de 16 ans issues des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) dans leur découverte du milieu aquatique et de l'apprentissage de la natation, pour permettre à des équipes de jeunes de prendre part à un tournoi international.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- 200 000 € pour le Racing Club de Strasbourg Alsace,
- 140 000 € pour l'ASPTT Mulhouse Volley,
- 60 000 € pour Les Scorpions de Mulhouse,
- 20 000 € pour le Team Strasbourg – Water-polo.

Les modalités de versement des subventions sont stipulées dans les conventions respectives jointes en annexe du rapport (annexes 1 à 4).

B. Le soutien aux clubs sportifs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires (dispositif bas-rhinois):

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment à travers le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2<sup>ème</sup> niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires de la Collectivité.

Cinq clubs proposent un projet d'actions co-construit avec la Collectivité européenne d'Alsace qui permet :

- au club Strasbourg Illkirch-Graffenstaden (S.I.G. ASSOCIATION), dont l'équipe première féminine de basket-ball évolue en championnat professionnel Ligue 2, de développer la pratique sportive auprès des collégiens en partenariat avec le collège du Parc à Illkirch-Graffenstaden (section sportive), d'encourager la pratique du basket-ball féminin dans les QPV dans le cadre d'une coopération territoriale de clubs (CTC) et de contribuer à la promotion du basket-ball féminin à travers la labellisation obtenue de son centre d'entraînement,
- au club Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.HB), dont l'équipe première masculine de handball évolue en championnat professionnel Pro ligue (2<sup>e</sup> division nationale) de proposer des séances d'initiation à la pratique du handball auprès de jeunes enfants en situation de handicap au sein des structures gérées par l'association Adèle de Glaubitz, de favoriser la pratique du handball pour les jeunes filles par l'organisation d'animations en lien avec le centre socio-culturel du Marais à Schiltigheim et de valoriser le bénévolat par la formation des encadrants et des jeunes,
- au club Alliance Sport Alsace Basket-ball (A.S.A.), dont l'équipe première masculine de basket-ball évolue au sein du championnat PRO B (2<sup>e</sup> division nationale), d'encourager la pratique sportive des jeunes, de former les encadrants en proposant des stages multisports/thématiques, des cycles sportifs aux écoles primaires, et de promouvoir le basket-ball en invitant à des matchs des acteurs associatifs locaux,
- au club Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.), dont l'équipe première masculine de handball évolue en championnat professionnel Pro ligue (2<sup>e</sup> division nationale) de développer la pratique sportive des jeunes et former les encadrants, d'encourager la pratique du handball auprès des personnes en situation de handicap par le biais de la section « hand-fauteuil », et d'assurer la promotion du handball en favorisant les liens sociaux et les liens intergénérationnels,
- au club Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.), dont l'équipe première féminine de handball évolue en championnat professionnel Division 2 de contribuer à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action « hand'ensemble », d'encourager la pratique sportive des collégiens et d'assurer la promotion du handball féminin.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € à chacun de ces 5 clubs sportifs pour l'année 2022, soit 125 000 € au global, au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

Les modalités de versement des subventions sont stipulées dans les conventions respectives jointes en annexe du rapport (annexes 5 à 9).

### C. Le soutien aux clubs phares haut-rhinois :

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite valoriser quelques clubs phares de son territoire et poursuit ainsi son soutien à des clubs qui évoluent au plus haut niveau départemental dans le Haut-Rhin.

Il s'agit d'une part, du Mulhouse Olympique Natation (M.O.N.). Son objectif est axé sur la préservation de son avenir dans le haut niveau de la natation française et internationale (Elite). Dans cette perspective, il vise essentiellement la préparation des nageurs de l'association en vue de leur participation aux épreuves sportives nationales, internationales et principalement aux Jeux Olympiques, et d'autre part des clubs de sports collectifs qui organisent des Rencontres Jeunes Sportifs à savoir : le Football Club de Mulhouse, le FC Saint-Louis Neuweg, le Stadium Racing Colmar, l'ASC Biesheim Football, le KABCA, le Mulhouse Basket Agglomération et l'ASPTT Mulhouse-Rixheim handball.

La Collectivité européenne d'Alsace intervient sous forme d'un soutien pour l'organisation des Rencontres Jeunes Sportifs, et d'une subvention complémentaire liée au niveau de jeu des équipes et destinée à leur faciliter les déplacements en championnat de France.

Les Rencontres Jeunes Sportifs sont des opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes. Ces actions réservées aux équipes de sports collectifs évoluant au plus haut niveau dans le Haut-Rhin se déroulent sur une année scolaire. Sont concernés les jeunes du club d'accueil, ceux des clubs des environs et les publics prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de :

- Rencontres transfrontalières regroupant des jeunes français, allemands et suisses ;
- Rencontres dans les collèges pour favoriser la féminisation du sport et l'échange entre collégiens et sportifs ou sportives de haut niveau ;
- Rencontres dédiées aux enfants de l'Aide sociale à l'enfance (Cité de l'enfance, Apprentis d'Auteuil) ;
- Rencontres dédiées au sport santé par le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP) et pour des enfants en situation de handicap (le Phare, IME par exemple).

Le tableau ci-dessous montre la grille des critères en cours. S'ajoute un crédit de 1 000 €, destiné à l'achat de ballons par les comités sportifs de basket-ball et de handball qui sont offerts par la Collectivité européenne d'Alsace aux clubs locaux qui accueillent les Rencontres Jeunes Sportifs.

CLUBS		Niveau	SUBVENTION DEPLACEMENT	RENCONTRES JEUNES SPORTIFS	TOTAL
<b>Football Club Mulhouse</b>	<b>Masculin</b>	<b>N3</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>FC Saint-Louis Neuweg</b>	<b>Masculin</b>	<b>N3</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>SR Colmar</b>	<b>Masculin</b>	<b>N3</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>ASC Biesheim</b>	<b>Masculin</b>	<b>N3</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>KABCA BASKET</b>	<b>Masculin</b>	<b>N1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 500 €</b>	<b>25 500 €</b>
<b>MBA</b>	<b>Masculin</b>	<b>N1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 500 €</b>	<b>25 500 €</b>
<b>ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball</b>	<b>Masculin</b>	<b>N1 Elite</b>	<b>15 000 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>32 500 €</b>
<b>Mulhouse Olympic Natation (MON)</b>	<b>Mixte</b>	<b>Elite</b>	<b>24 000 €</b>		<b>24 000 €</b>
<b>CD Basket : achat de ballons</b>					<b>500 €</b>
<b>CD Handball : achat de ballons</b>					<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>81 000 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>148 500 €</b>

L'ensemble de ces clubs bénéficie d'un partenariat spécifique avec la Collectivité européenne d'Alsace sous la forme de conventions annuelles jointes en annexe (annexes 10 à 16) qui intègrent dans la subvention globale l'organisation des Rencontres Jeunes Sportifs.

A noter que la convention passée avec l'ASPTT Mulhouse-Rixheim Handball a été approuvée par la Commission permanente du 15 novembre 2021. Cette convention de partenariat avec ce club décrit de façon détaillée les actions de développement qu'il s'engage à poursuivre et/ou à développer sur le territoire Sud Alsace pendant la saison sportive 2021/2022 et les soutiens alloués pour cette saison sportive dont l'aide exceptionnelle de 2 500 € pour son accession en N1 Elite. Elle stipule que la décision d'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle susceptible de lui être accordée en 2022 au titre de l'aide aux clubs phares fera l'objet d'une nouvelle délibération en 2022 qui fixera son montant et les modalités de son versement sans qu'il soit nécessaire de passer un avenant à la convention.

Il est également précisé que l'ensemble des dispositions de ladite convention s'appliquera à la subvention annuelle de fonctionnement pour 2022.

Il vous est proposé d'allouer en faveur des clubs phares haut-rhinois un montant global de subvention de fonctionnement de 148 500 € comme détaillés dans le tableau ci-dessus.

L'annexe financière 1 récapitule les aides allouées aux clubs alsaciens de haut niveau.

## **2. Les aides aux manifestations sportives :**

Dans le cadre de la politique de promotion de la pratique sportive portée par la Collectivité européenne d'Alsace, un fonds d'aide est destiné à soutenir les clubs et associations, les comités, voire les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent sur le territoire alsacien des manifestations sportives.

La mise en œuvre de telles manifestations sur le territoire contribue à son animation et à son attractivité. De plus, elles permettent également aux Alsaciens d'assister ou de participer à des temps forts qui donnent également de la visibilité aux acteurs sportifs locaux.

A ce titre, le soutien apporté aux organisateurs permet de contribuer à cette dynamique, qui montre la diversité des manifestations sportives organisées et l'implication du monde sportif dans leur concrétisation dans une période encore marquée par les effets de la crise sanitaire.

Ce fonds d'aide a été doté d'une enveloppe de 300 000 € en fonctionnement lors du vote du Budget Primitif 2022 afin de soutenir au mieux les organisateurs et d'en faire un marqueur fort de la politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le présent rapport propose de soutenir une 1<sup>ère</sup> série de manifestations sportives, pour un montant global de 30 500 € de subventions de fonctionnement dont le détail figure en annexe au présent rapport (annexe financière 2) et réparties sur le territoire alsacien comme suit :

*Territoire Eurométropole de Strasbourg :*

- La journée sportive et bien-être seniors organisée par l'association Deust APSL Seniors le 31 mai 2022.

#### *Territoire Centre Alsace :*

- Les 27e foulées Epfigeaises organisées par l'Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés (Trans Forme) le 12 juin 2022.

#### *Territoire Région de Colmar :*

- Le National FSGT de Cyclo-cross organisé par le Munster Bike Club les 22 et 23 janvier 2022.
- Les 3 jours de Pâques en Alsace organisés par le Club d'Orientation de Colmar du 16 au 18 avril 2022.
- La randonnée d'aviron du Canal de Colmar et du Vieux Rhin organisée par l'Aviron Club Région de Colmar les 23 et 24 avril 2022.
- L'opération Grands Stades de Colmar organisée par le Comité Départemental de Handball du Haut Rhin le 9 juin 2022 à Colmar.
- La Cyclomontagnarde des Vosges 2022 organisée par le Club Cyclotouriste de Colmar les 2 et 3 juillet 2022.

#### *Territoire Agglomération Mulhouse :*

- Le Championnat de France de Lutte féminine (U15 à U20) organisé par l'association sportive Les Mèmpapeurs les 8 et 9 avril 2022.
- Le Championnat de France de Danses Latines organisé par l'association Mulhouse Danse Club et l'école de Danse Marc Fabrici du 22 au 24 avril 2022.
- La 3<sup>e</sup> édition de la Hopla Cup organisée par le Mulhouse Water-Polo du 3 au 6 juin 2022.
- L'opération Grands Stades organisée par le Comité Départemental de Handball du Haut Rhin le 16 juin 2022 à Mulhouse.

#### *Territoire Sud Alsace :*

- Une étape du Circuit Elites Jeunes de Badminton organisée par le club du Volant des 3 Frontières (V3F) qui s'est déroulée du 26 au 28 novembre 2021.
- Le championnat d'Alsace de Cross organisé par l'Altkirch Athlé Sundgau le 23 janvier 2022.
- La 19e édition de la Nordique des Crêtes organisée par l'association du même nom les 22 et 23 janvier 2022.
- Le championnat de boxe amateur éducative organisé par le Comité Départemental de Boxe du Haut Rhin le 13 février 2022.
- Le tournoi 3 Bords International Junior organisé par le club du Volant des 3 Frontières du 13 au 15 mai 2022.
- La Finale du Circuit Jeunes organisée par l'association Sports et Loisirs Badminton Kembs les 21 et 22 mai 2022.

### **3. L'approbation du règlement du Jeu Concours « Stages Léonard SPECHT » :**

La Collectivité européenne d'Alsace soutient l'Association « Stages Léonard SPECHT Football », association à but non lucratif, créée en 1993, qui organisera cet été, pour la 30<sup>ème</sup> année consécutive, pendant 4 semaines des stages de football.

Il est proposé d'approuver les termes du règlement du Jeu Concours « Stages Léonard SPECHT » organisé par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce jeu concours permettra à de jeunes Alsaciens de gagner une des 14 places offertes par la Collectivité européenne d'Alsace pour participer aux stages Léonard SPECHT du 1<sup>er</sup> au 6 août 2022.

Le jeu-concours 2022 comporte trois questions et sera accessible sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une information :

- ↪ sur le site : <https://www.alsace.eu/actualites/>,
- ↪ sur les réseaux sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace : facebook, twitter, Instagram (Toute l'Alsace),
- ↪ sur le site internet des Stages Léonard SPECHT : [www.stages-leonard-specht.fr](http://www.stages-leonard-specht.fr).

Après le dépouillement, l'instruction des résultats et la sélection de 2 gagnants pour chacun des sept territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, une liste de 14 lauréats sera établie par la Collectivité européenne d'Alsace et validée par Maître Anne STALTER Huissier du Cabinet S.C.P. Benoît DEMMERLE–Anne STALTER.

Il vous est proposé :

- de décider du principe du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation de stages de football par l'Association « Stages Léonard SPECHT Football » qui auront lieu du 1er au 6 août 2022 (30<sup>ème</sup> édition),
- d'approuver le règlement du jeu concours joint en annexe au rapport (annexe 17),
- d'offrir 14 places (2 par territoire) de stages de football à gagner via un jeu concours qui comporte trois questions et sera accessible sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### **4. Les soutiens financiers aux comités sportifs alsaciens :**

Les comités sportifs sont de « véritables courroies de transmission » entre la Collectivité européenne d'Alsace et le mouvement sportif et comptent parmi les principaux interlocuteurs de la Collectivité.

La possibilité de fusion des Comités haut-rhinois et bas-rhinois donnée par l'article 5 de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, suppose de leur laisser du temps pour s'organiser dans le respect de leurs priorités tout en sécurisant leurs ressources financières.

C'est pourquoi, afin de ne pas les mettre en difficulté, les deux Conseils départementaux ont validé en 2020 la possibilité de prolonger les partenariats avec les Comités départementaux jusqu'en fin 2022.

Au BP 2022, 755 000 € de crédits ont été votés en faveur du partenariat avec les comités sportifs haut-rhinois et bas-rhinois soutenus par la CeA :

- 100 000 € pour les frais de fonctionnement, d'organisation, ainsi que pour les actions d'animation de 42 comités non conventionnés, du Comité Départemental Olympique et sportif du Haut-Rhin (CDOS). L'individualisation de ces crédits fera l'objet d'une délibération ultérieure.  
Un montant de 3 600 € est d'ores et déjà affecté au comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin pour des actions de constitution et de valorisation d'un collectif de mouvements sportifs en faveur du projet de Ligues d'Alsace, et le soutien d'actions de promotion de ces Ligues.
- 655 000 € pour les 50 comités qui mènent des actions spécifiques de promotion et de développement de leurs disciplines sur le territoire alsacien et qui ont signé



des conventions biennales de partenariat dont la durée de validité a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

D'une manière générale, les comités sportifs déclinent sur le territoire leur projet fédéral en l'adaptant aux réalités locales et en mettant en place des outils et des dispositifs destinés à organiser notamment :

- la détection et la performance sportive,
- la création des clubs, leur structuration et leur développement,
- la formation et la professionnalisation de l'encadrement par l'organisation de stages et la mise à disposition de personnels qualifiés (brevetés d'Etat),
- l'immersion dans les écoles, les structures périscolaires, les collèges et les lycées par le soutien des sections sportives scolaires,
- l'achat de matériels pédagogiques mis à disposition des clubs,
- la promotion et la communication destinées à faire connaître leur discipline en facilitant notamment l'accès à la pratique sportive des jeunes des quartiers,
- l'organisation d'évènements sportifs d'envergure départementale,
- le développement de projets dans le sens des priorités de la CeA visant notamment une pratique sportive adaptée au plus grand nombre et moins axée sur la compétition.

S'ils contribuent efficacement au développement de la discipline sur le territoire alsacien en fédérant les clubs affiliés et en initiant de nouvelles actions, il a été demandé aux Comités départementaux de prendre en compte :

- les populations en précarité afin de contribuer au renforcement du lien social,
- les populations cibles de la Collectivité européenne d'Alsace (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

Dans le Haut-Rhin, il s'agit plus précisément des partenariats avec les 19 comités sportifs concernant les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, cyclisme, gymnastique, handball, échecs, judo, lutte, natation, ski, tennis de table, volley-ball, montagne/escalade, athlétisme, escrime, handisport, rugby, vol libre et football.

La Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin a, lors de sa réunion du 6 mars 2020, décidé de prolonger les partenariats avec ces 19 comités départementaux en précisant que les montants de chaque participation financière, pour 2021 et 2022, seront fixés à la même hauteur que le montant de subvention allouée en 2020, sous réserve de l'intervention, courant 2021 et 2022, d'une nouvelle délibération de la Collectivité européenne d'Alsace fixant le montant de la subvention allouée annuellement.

Il a également été précisé que sauf disposition contraire dans cette délibération, l'ensemble des dispositions des conventions signées s'appliquera en 2021 et 2022.

Dans le Bas-Rhin, 31 comités sportifs bas-rhinois ont signé des conventions biennales de partenariat dont la durée de validité a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022. Il s'agit des comités suivants : athlétisme, Avant-Garde du Rhin (rattachement à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), aviron, badminton, basket-ball, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, escrime, études et sports sous-marins, football (district 67), gymnastique, haltérophilie, handball, handisport, judo, lutte, montagne-escalade, natation, rugby, ski, sport Adapté, sport pour tous, tennis, tennis de table, tir, triathlon, volley-ball, aéromodélisme, golf et randonnée.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 600 € pour 2022 au comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin pour une action de constitution et de valorisation d'un collectif de mouvements sportifs en faveur du projet de Ligues d'Alsace, et de soutien d'actions de promotion de ces Ligues (annexe financière 3),
- de confirmer l'octroi pour 2022 des subventions de fonctionnement précitées et leurs montants, soit :
  - o un montant global d'aides de 255 000 € en faveur des 19 comités sportifs haut-rhinois dont les montants sont détaillés en annexe 18,
  - o un montant global d'aides de 380 360 € en faveur des 31 comités sportifs bas-rhinois dont les montants sont détaillés en annexe 19.

### **5. L'attribution d'une subvention à l'association de la Maison Départementale des Sports de Strasbourg :**

La Maison départementale des Sports est un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup>, situé rue Jean-Mentelin à Strasbourg, dans le quartier de Koenigshoffen, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle est le siège d'une quarantaine de comités départementaux sportifs dont environ 25 occupent des bureaux. Elle accueille également une vingtaine « d'antennes Alsace » de Ligues Grand Est.

Depuis l'acquisition de ce bâtiment en 1999 par le Département du Bas-Rhin, sa gestion et son animation relèvent d'un partenaire historique, l'Association de la Maison Départementale des Sports.

Les conditions de mise à disposition du bâtiment au bénéfice de l'association sont actuellement fixées par un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire de la Maison départementale des Sports en date du 19 octobre 2020.

Un nouvel arrêté en date du 14 décembre 2021 a prolongé cette mise à disposition et ce jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle une réflexion approfondie sur l'avenir de la Maison Départementale des Sports devra avoir abouti.

Au titre de l'année 2022, il vous est proposé conformément à la convention jointe en annexe au rapport (annexe 20) d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports au titre de son activité générale pour un montant similaire à celui attribué en 2021 soit 119 000 € (annexe financière 4).

### **6. Le soutien à la mise en œuvre d'un projet expérimental sport-santé :**

La Collectivité européenne d'Alsace promeut la pratique sportive pour tous. En effet, la pratique quotidienne d'une activité physique constitue un enjeu de santé publique majeur pour l'ensemble de la population, phénomène amplifié par les effets de la crise sanitaire.

Le comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin a initié un dispositif à destination des jeunes collégiens dans le domaine de la lutte contre la sédentarité tout en souhaitant le mettre en œuvre en partenariat avec le comité départemental d'athlétisme du Haut-Rhin pour donner ainsi corps, en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace, à un projet identifié à l'échelle de l'Alsace.

En effet, le comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin dispose d'intervenants qualifiés dans le domaine du sport-santé et d'une expérience importante dans la concrétisation d'actions en la matière ; il assure ainsi le pilotage de ce projet tout en bénéficiant du soutien de son homologue du Haut-Rhin pour son déploiement.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir cette initiative dans le cadre de sa volonté de développer les actions de sport-santé à destination d'un de ses publics cibles.

Ce projet partenarial consiste dans l'organisation de journées dédiées au sein des établissements scolaires, entre mars 2022 et juin 2023, permettant de mieux connaître le niveau de santé et la forme des collégiens.

Intitulé « Boost ta forme », il vise plus spécifiquement à sensibiliser les élèves au développement complet de leurs qualités physiques et à l'importance des différents aspects de leur mode de vie (nutrition, sommeil...).

Dans sa concrétisation, cette action s'appuie sur des outils reconnus, développés par l'Institut des Rencontres de la Forme et l'intervention de professionnels formés dans le domaine du sport-santé.

Après un travail partenarial indispensable de sensibilisation et de présentation auprès des acteurs de la communauté éducative des collèges concernés qui sont choisis de manière concertée entre les partenaires, le projet repose sur deux volets complémentaires réalisés sur la même journée :

- La participation des collégiens à neuf ateliers sportifs qui constituent un outil d'évaluation permettant de mesurer leur forme,
- La participation à un questionnaire interactif établi par des scientifiques et qui évoque des thématiques complémentaires telles que le sommeil, l'activité physique, l'alimentation ou le niveau de santé.

La mise en œuvre de l'action permet donc de dresser un état des lieux objectif de la forme des élèves du collège participant et d'identifier de manière précise les points forts et les axes de progrès. Ainsi, à l'issue de l'action, des propositions et préconisations seront formulées.

Pour permettre la concrétisation effective de l'action auprès de sept établissements entre mars 2022 et juin 2023 (un par territoire de la Collectivité européenne d'Alsace), choisis de manière concertée entre les partenaires et en lien avec les équipes territoriales de la Collectivité, les deux comités sollicitent une aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace. Celle-ci sera attribuée au Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin en tant que pilote de l'opération.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient ce projet au travers de la conclusion d'une convention tripartite précisant de manière détaillée la mise en œuvre du projet et le soutien apporté (convention : annexe 21 - annexe financière 5).

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver le déploiement de l'opération « Boost ta forme » au sein de sept collèges alsaciens entre mars 2022 et juin 2023,
- d'attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement de 28 000 € au comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin.

## **7. L'aide à l'investissement : les nouveaux locaux du District d'Alsace de Football :**

Le District d'Alsace de Football (DAF), présidé par Michel AUCOURT, a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour un soutien financier aux travaux d'aménagement de son nouveau siège social à Entzheim.

En effet, le site historique du football alsacien se trouvait jusqu'à présent rue Baden-Powell à Strasbourg sur la plaine sportive de HautePierre. Le bâtiment abritant la Ligue d'Alsace de Football Amateur (LAFA) a été construit par la ville de Strasbourg et mis à disposition de la LAFA par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans.

Avec la création de la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) en 2016, l'activité régionale a été séparée de l'activité départementale. Ainsi, des 32 salariés de la LAFA, 20 ont été affectés à la LGEF et 12 au District d'Alsace de Football. Les deux entités continuant de se partager les locaux strasbourgeois.

Or, la LGEF, nouvelle titulaire du bail emphytéotique du bâtiment rue Baden-Powell, n'a pas entrepris les démarches nécessaires auprès de la ville de Strasbourg avant le terme du bail, le 31 décembre 2021. Juridiquement la LGEF et le DAF sont donc occupants sans titre de ce bâtiment.

Par ailleurs, l'occupation d'un même bâtiment par les deux instances s'est avérée compliquée au quotidien.

C'est pourquoi le District d'Alsace de Football a fait le choix de louer des bureaux dans un bâtiment situé rue des Cigognes dans l'Aéroparc 2 à Entzheim.

Il s'agit d'un plateau brut de 320 m<sup>2</sup> situé en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble de bureaux construit par la société LCR de Schiltigheim.

Il appartient désormais au District d'Alsace de Football d'aménager et de cloisonner ces locaux pour y accueillir ses salariés mais aussi ses bénévoles. Les locaux sont d'ores et déjà dimensionnés pour accueillir une hausse d'activité liée à un retour futur à une Ligue d'Alsace de Football.

Les travaux de cloisonnement, de chauffage, d'électricité, de sanitaire et de revêtement de sol sont estimés à 82 500 € TTC. A cela s'ajoutent des travaux de réseau et d'équipement informatique et téléphonique estimés à 40 971 € TTC, soit un coût total d'aménagement de 123 471 € TTC.

A l'issue de ces travaux les locaux comprendront un hall d'accueil, des bureaux pour les salariés, des open-space pour les bénévoles, deux salles de réunions et un réfectoire avec un espace détente.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 37 041 € au District d'Alsace de Football, correspondant à 30% du coût des travaux, estimé à 123 471 € TTC (annexe financière 7).

La convention de partenariat avec le District d'Alsace de Football, jointe en annexe 23 au rapport, décrit de façon détaillée les travaux et leur financement.

En conclusion, il vous est proposé :

- ❖ d'arrêter le principe du soutien à l'organisation de stages de football par l'association « Stages Léonard SPECHT » prenant la forme de l'achat de 14 places de stages qui seront offertes via un jeu concours organisé par la Collectivité européenne d'Alsace,
- ❖ d'approuver dans ce cadre le règlement du jeu concours correspondant joint en annexe 17,
- ❖ d'allouer les subventions de fonctionnement et d'investissement telles que détaillées dans les annexes financières 1 à 6, 18 et 19 au présent rapport, pour un montant global de 1 547 001 €,
- ❖ d'approuver le déploiement de l'opération « Boost ta forme » au sein de sept collèges alsaciens entre mars 2022 et juin 2023 et la convention partenariale tripartite correspondante, à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et les comités départementaux d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, jointe en annexe 21 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- ❖ d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec le Racing Club de Strasbourg, l'ASPTT Mulhouse Volley, la SAS Scorpions Mulhouse 1997, la Team Strasbourg, la S.I.G. Association, l'E.S.S.A.HB, l'A.S.A., le S.A.H.B., l'A.T.H., le FCM, Le FC Saint-Louis Neuweg, le SR Colmar, l'ASC Biesheim, le KABCA, le MBA, le M.O.N. (annexes 1 à 16), l'association départementale de la maison des sports de Strasbourg, les comités d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le District Alsace de Football (annexes 20, 21 et 23),
- ❖ de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
  - Opération/tranche : P209O001T50 au titre de l'aide aux clubs de haut niveau (annexe 1) pour un montant total de 693 000 € réparti comme suit :
    - Imputation 65-65748-326 = 433 500 €
    - Imputation 65-65742-326 = 260 000 €
  - Opération/tranche : P208O004T50 : - 1118 - 65-65748-326 :
    - 30 500 € pour l'organisation de manifestations sportives (annexe financière 2),
  - Opération/tranche : P208O002T50 - 1118 - 65-65748-326 :
    - 638 960 € en faveur des comités sportifs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (annexes financières 3, 18 et 19),
  - Opération/tranche : P208O003T50 - 1118 - 65-65748-326 :
    - 119 000 € en faveur de l'Association de la Maison départementale des Sports pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (annexe financière 4),
  - Opération/tranche : P208O010T50 -1118 - 65-65748-326 :
    - 28 000 € au comité sportif d'athlétisme du Bas-Rhin pour l'organisation du projet « Boost ta forme » (annexe financière 5),
  - Opération/tranche : P211O003T50 - 204-20422-325 :
    - 37 041 € pour la réfection des nouveaux locaux du District Alsace Football (annexe financière 6).
- ❖ de préciser que les subventions contractualisées feront l'objet d'un versement selon les modalités énoncées dans les conventions et rappelées dans les annexes financières jointes au présent rapport ;

Le versement des subventions allouées à l'ASPTT Mulhouse Volley, aux clubs phares haut-rhinois, à la Maison départementale des Sports et au Comité sportif d'Athlétisme du Bas-Rhin déroge au règlement budgétaire et financier pour suivre l'effectivité des actions soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace ;

Par ailleurs, les aides aux manifestations sportives feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Les soutiens aux comités sportifs seront versés selon les modalités définies dans les conventions adoptées en 2019 et 2020 et mentionnées dans l'annexe financière, soit, un acompte de 50 % en début d'exercice et le solde après la production du bilan financier et du compte rendu annuel d'activité du comité. La subvention comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin pour une action de constitution et de valorisation d'un collectif de mouvements sportifs en faveur du projet de Ligues d'Alsace, et de soutien d'actions de promotion de ces Ligues fera l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY